

JURIDIQUE ANNUEL

Nous réalisons pour vous les formalités juridiques annuelles, qui comprennent :

- La rédaction de l'assemblée générale ordinaire,
- La publication de l'assemblée au greffe du tribunal de commerce,
- La tenue du registre des assemblées.

L'assemblée générale permet aussi de décider de la distribution de dividendes.

Cabinet Morel Sinico

121 Avenue Jean Jaurès 84700 SORGUES

Tel : 04 90 83 05 62 Fax : 04 90 83 48 95

www.morelsinico.fr

